

Services fournis par le département thématique

Les départements thématiques sont des unités de recherche qui aident les organes parlementaires (le Président, les commissions et le secrétaire général) dans l'exécution de leurs tâches législatives et institutionnelles. Ils fournissent une expertise interne et externe afin d'aider les commissions et les autres organismes parlementaires à élaborer la législation et à exercer un contrôle démocratique.

Vous trouverez un aperçu de tous les services de recherche proposés par le Parlement européen à l'adresse suivante: <http://www.europarl.europa.eu/thinktank/fr/sources.html>

Les départements thématiques sont uniques dans le sens où :

- ils sont au service des commissions et répondent à leurs demandes d'expertise ;
- ils fonctionnent sur la base de priorités politiques fixées par les commissions ;
- outre le soutien de spécialistes internes, ils offrent également un accès à des experts externes rémunérés.

DÉPARTEMENT THÉMATIQUE DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES, SCIENTIFIQUES ET DE LA QUALITÉ DE LA VIE

Le département thématique A fournit une expertise de qualité, une analyse actualisée et une recherche indépendante aux **commissions qui bénéficient de son soutien : ECON, EMPL, ENVI, ITRE et IMCO**.

Le département thématique A sert ses commissions en:

1. **les mettant en relation** avec un large réseau d'expertise dans des universités, des sociétés de conseil spécialisées, des groupes de réflexion, et dans les autres institutions européennes et les organisations internationales ;
2. **leur fournissant** des conseils d'experts et en effectuant des recherches soigneusement ciblées, indépendantes et de qualité, dans le respect des sensibilités politiques, à tout moment du cycle législatif; les soutenant dans leur rôle de contrôle ;
3. **réaffectant les fruits des recherches effectuées pour les commissions** au service d'un dialogue éclairé entre les citoyens et les députés; garantissant que les travaux parlementaires sont menés objectivement et par des experts ;
4. **gérant** les budgets d'expertise des commissions, en mettant en œuvre des projets sur la base d'une expertise externe pour satisfaire aux exigences fixées par les coordinateurs des commissions.

Les analystes politiques et les chercheurs **internes au Parlement** fournissent des informations ad hoc et des analyses stratégiques, que ce soit en réponse à une demande spécifique ou de leur propre initiative et à la suite de consultations directes avec des députés. Ils étayent également le travail du Président et du secrétaire général par des notes de synthèse et des informations de fond.

L'expertise **externe** rémunérée est fournie exclusivement à la demande de la commission, à la suite d'une décision de ses coordinateurs. Un crédit budgétaire est alloué chaque année aux commissions à cette fin.



Département thématique des politiques économiques, scientifiques et de la qualité de la vie

Direction générale des politiques internes
Auteur: Équipe ITRE - département thématique A
PE 638.402 - Juin 2019

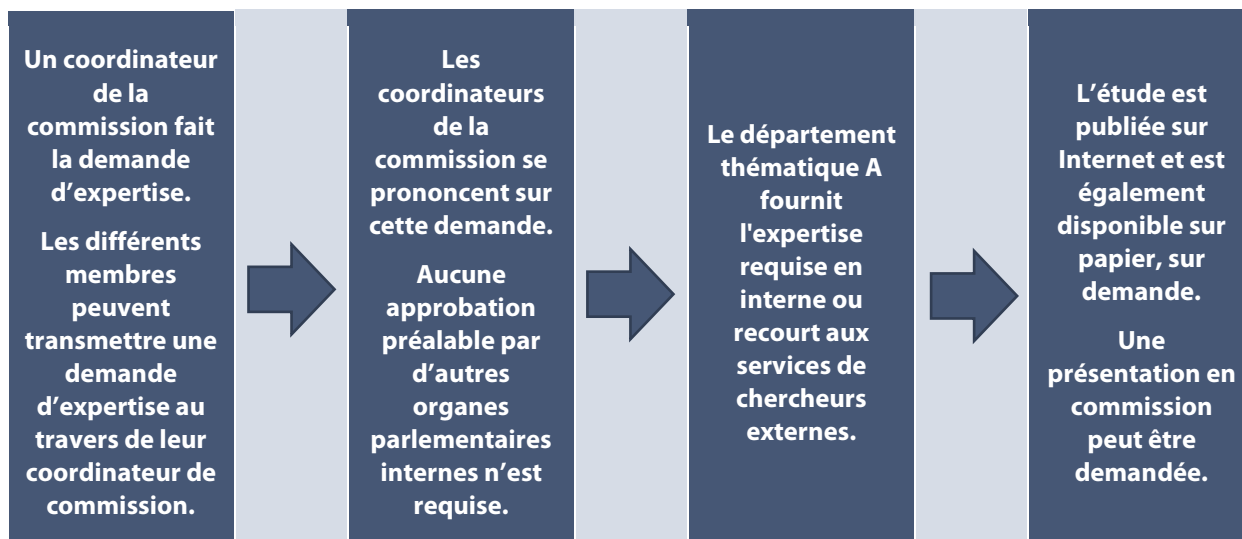
FR

Lorsqu'il fait appel à des experts externes, le département thématique veille à ce que les travaux de recherche satisfassent aux normes d'indépendance et de qualité les plus élevées et répondent aux besoins spécifiques des commissions. À cet effet, les experts externes sont sélectionnés à l'issue de procédures d'appel d'offres qui reposent sur des critères objectifs de sélection et d'attribution. Le département thématique surveille de près leur travail, pour veiller à ce qu'il respecte pleinement l'objet initial de la recherche.

Les produits de la recherche les plus fréquemment fournis par le département thématique A sont les suivants :

- **« En bref »** : une étude de deux pages qui fournit une synthèse concise d'une politique, d'une proposition législative ou d'un événement précis. Elle contient des informations essentielles, notamment sous la forme de textes ou de graphiques, assorties de liens et de recommandations de lecture.
- **Note d'information** : une étude concise qui apporte des informations générales sur des sujets bien circonscrits, afin d'alimenter, par exemple, la rédaction d'un rapport de commission.
- **Analyse approfondie** : une étude de longueur moyenne directement liée, en général, à une future proposition législative ou à un rapport d'initiative.
- **Étude** : une étude à long terme consistant souvent en l'examen comparatif des législations ou des politiques des États membres ou de pays tiers dans des domaines où aucune analyse de ce type n'existe. Elle peut constituer une base de travail ultérieure pour les organes parlementaires ou pour des recherches plus approfondies.
- **Atelier** : une séance spécialement consacrée à une question thématique soulevée par la commission, à laquelle un groupe d'experts tente d'apporter des réponses. Un atelier réunit des experts contractuels indépendants provenant d'organisations externes, telles que des universités, et n'est pas nécessairement ouvert au public.

COMMENT DEMANDER UNE EXPERTISE AU DÉPARTEMENT THÉMATIQUE A ?



LA COMMISSION ITRE À LA LOUPE

Au sein du département thématique A, une [équipe spécifique](#) met ses compétences et ses conseils à la disposition de **la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie (ITRE)** dans tous les domaines qui relèvent de sa compétence.

La commission ITRE est chargée d'orienter les politiques de l'Union en matière d'industrie, de recherche et d'innovation, ainsi que d'énergie. Les attributions et les compétences de la commission ITRE sont énumérées à l'[annexe V du règlement intérieur du Parlement](#).

UNE SÉLECTION DES ÉTUDES RÉCEMMENT COMMANDÉES PAR LA COMMISSION ITRE

Recherche :

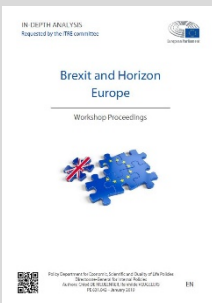
Europe – the Global Centre for Excellent Research



Le monde de la recherche et de l'innovation est de plus en plus multipolaire, la Chine ayant rejoint les rangs des acteurs de premier plan dans les domaines des sciences et techniques. Pour l'Union européenne, le renforcement des capacités de recherche à l'échelle planétaire offre un plus grand réservoir de talents au niveau mondial et des possibilités de spécialisation, mais entraîne aussi une concurrence accrue pour les investissements, les talents et la position de numéro un mondial dans les domaines techniques critiques.



Brexit and Horizon Europe



Ce document résume les présentations et les débats de l'atelier sur le Brexit et Horizon Europe, qui s'est tenu le 21 novembre 2018. Les effets du Brexit sur le programme Horizon Europe ont été évalués.



TIC:

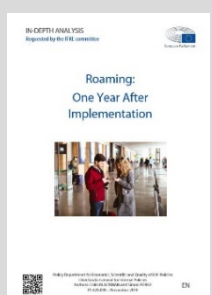
5G Deployment : State of play in Europe, USA and Asia



Cette analyse approfondie compare le déploiement de la 5G dans l'Union européenne et dans d'autres grandes économies — les États-Unis, la Chine, le Japon, la République de Corée, Singapour et Taïwan. Pour toute une série d'indicateurs, l'Union obtient de bons résultats. Toutefois, dans ce domaine, l'enjeu n'est pas tant la rapidité que la vision à long terme. La 5G est en effet plus complexe que les précédentes technologies sans fil et il convient de résoudre les problèmes techniques et de développer un modèle économique clair.

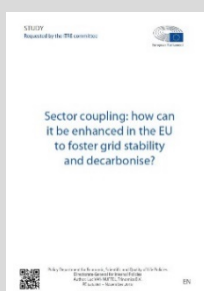


Itinérance : un an après la mise en œuvre

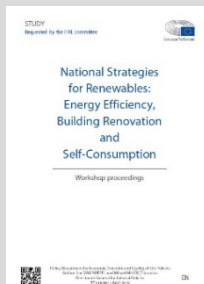


Un an après sa mise en œuvre, cette analyse approfondie examine les incidences du règlement européen sur l'itinérance, qui a introduit l'itinérance aux tarifs nationaux (IATN), en se penchant à la fois sur le marché de détail et sur le marché de gros. Il a été constaté que le marché de détail de l'itinérance fonctionnait bien pour la plupart des parties prenantes. Toutefois, sur le marché de gros, l'ajustement du plafond tarifaire de gros est nécessaire pour que les opérateurs de service mobile virtuel puissent affronter la concurrence plus efficacement.



Énergie:**Sector coupling: how can it be enhanced in the EU to foster grid stability and decarbonise?**

Le couplage sectoriel implique une intégration accrue des secteurs de l'utilisation finale et de l'approvisionnement énergétique. L'efficacité et la flexibilité du système énergétique ainsi que sa fiabilité et son adéquation peuvent s'en trouver améliorés. En outre, le couplage sectoriel peut réduire les coûts de la décarbonation. Pour exploiter pleinement le potentiel du couplage sectoriel dans plusieurs applications de l'utilisation finale et de l'approvisionnement, il est important de supprimer les barrières techno-économiques, politiques et réglementaires existantes.

**National strategies for renewables: energy efficiency, building renovation and self consumption**

Ce rapport résume les exposés et les débats de l'atelier qui s'est tenu le 22 février 2018 sur le sujet. Les stratégies nationales ont fait l'objet de discussions en ce qui concerne les objectifs en matière d'efficacité énergétique et d'autres politiques, notamment la rénovation des bâtiments et l'autoproduction d'électricité. Après une présentation et une évaluation de la situation actuelle et de son évolution probable, des initiatives politiques qui permettraient de résoudre efficacement les difficultés ont été mises en évidence.

**Département thématique A - Contacts**

- Département thématique A - Politiques économiques, scientifiques et de la qualité de la vie
ECON - EMPL - ENVI - ITRE - IMCO - poldep-economy-science@ep.europa.eu
- Équipe ITRE : Frédéric GOUARDERES - frederic.gouarderes@europarl.europa.eu - 0032 228 34484
- Équipe ITRE : Francesca BELTRAME - francesca.beltrame@europarl.europa.eu - 0032 228 32146
- Équipe ITRE : Miklos GYOERFFI - miklos.gyoerffi@europarl.europa.eu - 0032 228 32505

Toutes nos études sont disponibles sur notre site internet :

<https://www.europarl.europa.eu/committees/fr/itre/supporting-analyses.html>

Clause de non-responsabilité et droits d'auteur : les opinions exprimées dans le présent document sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position officielle du Parlement européen. Reproduction et traduction autorisées, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source et information préalable avec envoi d'une copie au Parlement européen. © Union européenne, 2019.

Manuscrit achevé en mai 2019 ; date de publication : juin 2019

Administratrice responsable : Francesca BELTRAME ; assistant éditorial : Roberto BIANCHINI

IP/A/ITRE/2019-02

Print ISBN 978-92-846-5182-5 | doi:10.2861/721 | QA-01-19-596-FR-C

PDF ISBN 978-92-846-5181-8 | doi:10.2861/40184 | QA-01-19-596-FR-N